Rapport du Président

Séance publique du
mardi 13 juillet 2021
N° CD-2021-7-0-8

0 ème **Commission**
Election et Installation

Service instructeur

Service consulté

MOYENS MIS A DISPOSITION DES CONSEILLERS D'ALSACE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de définir les moyens (informatique, bureautique, téléphonie) mis à disposition des conseillers d'Alsace.

En application du CGCT (article L3123-19-3), la Collectivité européenne d'Alsace doit délibérer annuellement si elle souhaite mettre à disposition de ses membres des moyens destinés à faciliter l'exercice de leur mandat.

Il est proposé de déterminer les moyens mis à disposition des conseillers d'Alsace par la Collectivité européenne d'Alsace comme suit :

- Concernant la mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur pour le Président :

IL est proposé de mettre à disposition du Président de la Collectivité européenne d'Alsace un véhicule de service avec chauffeur pour l'exercice de son mandat.

- Concernant la dotation informatique et de télécommunication :

Il est proposé de doter chaque conseiller d'Alsace qui en fera la demande :
- d'un ordinateur portable 13,3 '' / 8Go de mémoire / 512 Go disque SSD,
- et/ou d'un smartphone écran 6,1'' / 128 Go de stockage, avec abonnement souscrit par la collectivité.

Il est procédé à l'acquisition de ces équipements au travers des marchés passés par la Collectivité.
La dotation sera remise prioritairement aux nouveaux élus. Les élus déjà dotés préalablement pourront procéder à un échange de leur matériel obsolescent à compter de septembre 2021.

En outre, seront également mis à disposition :

- Une dotation en timbres au tarif courant limitée à 150 unités par trimestre pour l'affranchissement du courrier de chaque conseiller d'Alsace
- Des cartes de visite et cartons de correspondance, à la demande
- Un abonnement annuel payé par la Collectivité européenne d'Alsace aux conseillers d'Alsace qui utilisent régulièrement :
    - le train sur le territoire alsacien (TER Alsace)
    - les réseaux urbains de l'Eurométropole de Strasbourg – Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) et de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) - Réseau SOLEA

Enfin, les conseillers d'Alsace pourront également s'appuyer sur un pool d'assistants administratifs destinés à faciliter l'exercice de leur mandat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Frédéric BIERRY